

Attesté couramment
à Mr. Crequilliere

En donnant trop d'importance à la cloche des couvents
on comprime le bourdon de la cathédrale. (Ch)

19 avril
1850.

Monsieur et ancien Président



Vous vous rappelez sans doute
^{Digne}
le succès obtenu par M. le Abbé Collet
au tribunal de Commerce, en fait
idéologique se prépare pendant le
même tribunal; voici les causes:

Une ~~causette~~ apprentie de Laitiers
communauté de Fourvière dite
providence de Sœur-œur de Jesus-Marie
(providence non autorisée ministériellement)
se expose qu'après les trois années
qui ont précédées la révolution de force
elle avait 300 f. d'avances de l'Etat,
Le soc de l'Etat dispersa les apprenties,
elle fut ~~offrir ses services comme apprentie~~
jusqu'à la fin de son bien qu'elle se
tranquillité publique fut établie,
elle fut offrir ses services comme apprentie jusqu'à la fin de son bien
on lui réperdit par un refus formel,
Disant qu'on ne voulait plus de cette
alors elle exonda ^{très vivement} ~~très~~ la
question d'argent, ^{pour le paiement de ses 300 f.} qui ne fut servie à
plusieurs époques que par des réposés
à casier; au fin se hâta par le
mécontentement elle parla un peu
moins bas, ^{alors} elle apprit à sa grande
surprise qu'on ne pensait rien lui devoir
attendu qu'elle n'en avait pas terminée
son apprentissage

l'en s'est même refusé jusqu'à signer
 un certificat nécessaire pour obtenir un
 livre de voyage.

Je conseillai une invitation pour la
 plus prochaine audience du procureur
 lui affirmant que divers chefs d'atelier
 avaient été condamnés à l'exil même
 pour 12, 15, 20 f. plus ou moins d'années
 de tâches d'un à l'époque ou ils avaient
 révoqués leurs apprentis. Les réclames
 n'objecter quelle préféreraient commencer
 par une invitation à l'évêché,

pour la même
 motif.

Je n'aurais sans hésiter vaicé pourqu'on
 En 1840 environ, ~~je fis une~~ ^{de} ~~visite~~ ^à ~~d'amatour~~
 dans le même établissement de Fourrière
 avec notre ancien collègue, Cuvier procureur
 M. de Fourrière le même établissement de
 Fourrière, il seignoit de lui préserver
 l'existence d'une administration inroyable,
 quand il vit un tel ~~établissement~~ ^{établissement},
 son étonnement fit place à son incrédulité.
 Je ne rappellerai donc de ces paroles
 prononcées ^{en notre présence} par les supérieurs; mais ne
 reconnaître que l'autorité de ces investigations.
 Je receis une ^{lettre} ~~note~~ à la femme ^{de} ~~filles~~
 après l'éclairer M. Les Secrétaires de
 l'évêché et préserver les réclames
~~des~~ ^{des} conséquences de la prescription
 de six mois, voyant porter une
 consultation. arrivés de mes notes
 Je crus sur pièces gagnés.

à une grande surprise et contrairement aux
paroles de la supérieure Noëne rassurant que
l'autorité ecclésiastique

l'invitation de se rendre au Séminaire
de L'archevêché fut respectueusement
faite aux pères, non seulement celles
qui en 1840 avaient déclaré ne
convenir que l'autorité ecclésiastique,

ne se rendirent pas à cette invitation
du moins de l'autorité archiepiscopale
mais elles neurent pas la courtoisie
de répondre par un seul mot, quel exemple
de subordination!

Après plusieurs semaines d'attente
M^{me} Virginie Chabre se décida à retourner
régulièrement le billet d'invitation à

L'éditeur du prospectus et
M^{me} de la Roche dans une lettre par laquelle le
D^{lle} de la Roche signa de ses nom et
le renvoi par l'arbitre disant qu'elle
s'opposait au service à leur aise.

Cette fin de non recevoir fut accordée, mais elles ne
firent aucun compte de leur promesse,
à rendre au gré
elles se firent de suppléer par un M^{me} qui
ancien employé au bureau des passeports

à Strasbourg, vraiment les arbitres
ont fait leur effort pour obtenir
obéissance à la loi, ils n'ont obtenu que
le mépris et leur injonction.

Demander les arbitres se sont
réunis sur un nombre ^{des arbitres} à l'église jusqu'à
le conseil général, dans lequel
aucun d'eux n'est allé et a voté à un
jugement qui rend vaine les appoints

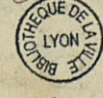
Lyon, le 11 avril, 1850
à 150 f.

Elle bien de se conformer à ce jugement
 immédiatement après son prononcé, Le
 fondé de pouvoirs a déposé des traps
 tandis que conclues déclinent la compétence
 du conseil de prud'homme, basées sur un
 précédent du tribunal de Commerce dans
 l'affaire de Leblé Collet qui fut reconnu
et coindré
non chef d'atelier, mais directeur d'une
instituti^{on} d'éducation et recevoit par
 le tribunal civil.

Les significations de jugement du
 conseil par au profit de ^{l'opposé} ~~la femme~~ Chabre
 a été suivie d'une apiquation en appel.
 De 1^{re} comparution au tribunal du Commerce qui
 Par suite, appel de ~~la femme~~ à elle bien entendu
 Domicile d' exercice ~~de~~ exercé précédent
 Le dépôt des conclues, le même jour
 on fixera le jour de son plaidoirie.

Deux intérêts de cette catholique,
 deux celui de la justice et pour l'honneur
 du tribunal au quel j'appartiens,
 je souhaite que les juges consiliaires ne se
 laissent plus égarer. J'ai bien de voir
 que a un réveillera en vous, mais notre
 union jésuite, ce serait de dignité
constante ^{d'après de corps} que vous avez toujours profité
 pour au tribunal de votre présidence a été
 si seul est d'un grand severe, tel, que vous
 être arivé à ce degré d'élévation qui fait
 nuire la jeunesse.

Lyon, ce 22nd avril
 1850.
 Votre dévoué et respectueux
Charrin



par un tribunal qui occupé ~~la~~ de l'État de la provision de la justice
 par un tribunal qui occupé ~~la~~ de l'État de la provision de la justice
 par un tribunal qui occupé ~~la~~ de l'État de la provision de la justice